

FICHE D' ENTRETIEN POUR VEGETALISATION EXTENSIVE

GENERALITES

Conformément aux règles professionnelles l'entretien est obligatoire et doit être formalisé par un contrat d'entretien.

La fréquence et la nature de cet entretien sont fonctions :

- du type de plantes installées
- des contres pentes ou stagnations d'eaux
- l'épaisseur du complexe de culture
- l'exposition de la toiture
- la région
- la pente et le support

En toiture, une alimentation fonctionnelle en eau est obligatoire pour assurer les besoins en phase initiale. L'arrosage automatique est nécessaire dans certaines régions (sud), et dans le cas de végétalisation intégrant des graminées des vivaces ou de végétalisation précultivées (Caissettes Rouleaux).

Attention : la gestion et le suivi de l'arrosage sont à la charge du maître d'ouvrage

ENTRETIEN COURANT (minimum 2 passages/an)

- **Nettoyage des dispositifs d'évacuation pluviale et des zones stériles**
- Enlèvement des déchets végétaux (feuilles...)
- Semis ou plantation complémentaire pour parfaire la couverture du sol
- Fertilisation pour dynamiser les plantes installées (engrais et amendement)
- Désherbage des plantes adventices (ligneux, graminées...)
- Dans le cas d'installation de graminées prévoir 1 à 2 fauchages en plus avec évacuation des coupes.
- Si le système intègre des vivaces et graminées prévoir un arrosage de survie en cas de périodes sèches prolongées (3 à 4 semaines).
- Arrosage en cas de période sèche dans le cas d'installation de vivaces, graminées ou de système précultivés (rouleau, caissette)

Rappel

La bonne installation des plantes et le taux de couverture seront fonction de l'entretien et du mode de mise en œuvre retenu (cf règles professionnelles Edit n°3)

**La végétalisation extensive est réalisée sur des toitures ou terrasses dites non accessibles.
Par mesure de sécurité et pour éviter des détériorations de l'étanchéité, ou de la végétation,
l'entretien doit être assuré par du personnel qualifié et spécialisé.**